

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.

Présents : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Régis PACKO, Isabelle GRISEY, Aline ROBILLIARD, Béatrice LACULLE, Béatrice GROS, Pascal COSSARD, Jean-Pierre MAYMARD, Laurence BEAREL, Moustapha WIAZZANE.

Absents : Pierre RODRIGUEZ pouvoir à Jean-Pierre MAYMARD, Nathalie ORTILLON pouvoir à Jacky CORNIOT

Secrétaire de séance : Jacky CORNIOT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2020.

POINT PROJETS EN COURS : FINANCEMENTS ET DEVELOPPEMENTS

Monsieur le Maire fait un point général sur les finances 2020 de la commune, fonctionnement et Investissement.

Dépenses et recettes de fonctionnement 2020

Les dépenses courantes s'élèvent à 732 307,67 €

Les recettes courantes s'élèvent à 1 135 726,27 €

La crise sanitaire a eu un impact sur les résultats de la commune.

Les dépenses pour l'année 2020 ont été un peu moins importantes que les années précédentes et les recettes ont été également impactées (pas ou peu de location de salle, moins de recettes pour le périscolaire (cantine, garderie, ...)).

Néanmoins, dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants, la commune n'ayant pas lancé de grands projets durant cette période d'incertitude et de renouvellement, retardé, des Conseils municipaux. Les investissements ont été reportés en partie sur l'année 2021.

Dépenses et recettes d'investissement 2020

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 528 263,46 € (dont 263 775,72 € de remboursement de capital d'emprunts)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 494 637,97 € (dont 73 655,88 € de subventions).

Monsieur le maire fait un point concernant les investissements non réalisés en 2020 et qui sont relancés pour l'année 2021, notamment :

- Travaux de voirie Route de Mery (côté La Vallotte) et rue de Lavallotte (études et demandes de subventions 2^{ème} semestre 2021)*
- Travaux isolation/peinture garderie/bibliothèque*
- Aménagement Cœur de Village (étude de faisabilité)*
- Travaux toiture école primaire*
- Travaux logement au-dessus de l'école primaire*

...

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la procédure de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été lancée.

Monsieur le Maire rappelle que cette modification du PLU est indispensable. Le PLU doit être adapté aux changements que va subir la commune dans les 5 prochaines années.

Il rappelle que compte tenu de la construction d'une maison d'arrêt le long de la RD 677 et de l'implantation de lotissements privés, actuellement en cours d'étude, la commune pourrait accueillir, dès 2025, 500 à 600 nouveaux habitants supplémentaires.

Monsieur le Maire expose que la modification du PLU matérialisera les contours du projet Cœur de Village, en prenant en compte notamment les déplacements et les besoins en matière d'enseignements, d'accompagnements, de loisirs et de santé, et permettra également d'intégrer des zones dédiées aux espaces verts et aux liaisons douces dans le cadre du développement de futurs lotissements.

Monsieur le Maire indique que la commission en charge de la modification du PLU devrait se réunir courant février.

PROJET CŒUR DE VILLAGE – ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LAVAU s'étendra dans les 5 prochaines années compte tenu de l'implantation d'une maison d'arrêt et du développement de lotissements privés.

Il explique que cette croissance nécessite de nombreuses adaptations des structures scolaires, périscolaires et administratives.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude de faisabilité, auprès d'un cabinet d'architecte, portant sur les aspects techniques, urbanistiques, environnementaux et financiers d'un tel développement. Les contraintes temporelles devront également être prises en compte.

Le bureau d'études aura pour mission de présenter une réflexion sur les différents aménagements possibles (implantations, volumes, liaisons...).

Entendu cet exposé, après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'étude de faisabilité du projet « Cœur de Village »

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès de 3 cabinets d'architectes.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents afférents au dossier.

MAISON MEDICALE : AVANCEMENT ET AMENAGEMENTS

Monsieur le Maire fait un point concernant l'avancement et les aménagements de la Maison médicale.

Il rappelle que la maison médicale compte deux médecins généralistes et que la commune cherche un troisième médecin afin de parfaire l'offre de soins.

Monsieur le Maire indique que la commune est régulièrement sollicitée pour une installation dans la maison médicale.

Monsieur le Maire expose que quelques aménagements sont encore en cours.

Les portes d'entrées ont été automatisées dernièrement. Cette automatisation présente un réel avantage, les portes étant extrêmement lourdes.

Monsieur le Maire indique que des devis ont été demandés pour l'aménagement intérieur de la maison médicale. Des créations et bacs de plantes artificielles pourront embellir et sécuriser les espaces (sous l'escalier, le long de la rambarde du 1^{er} étage...). Dossier à suivre.

ZAC EXTENSION : DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire fait un point concernant le développement de la ZAC du Moutot Extension. Il informe le Conseil que la Société SJD, propriétaire de la parcelle sur laquelle a été construit l'hôtel B&B, a dernièrement acquis une parcelle permettant une extension de l'hôtel et le bassin situé à proximité du giratoire.

Monsieur le Maire rappelle que la zone est actuellement en cours de développement et devrait accueillir très prochainement une très belle boulangerie, ainsi qu'une entreprise tertiaire et une entreprise de confection locale.

D'autres installations, notamment des restaurants, sont actuellement à l'étude.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION TCM

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil il avait exposé un problème relatif à la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom) due par l'entreprise E-motors.

Il rappelle que Troyes Champagne Métropole (TCM), par courrier en date du 16 novembre 2020, a décidé de procéder à un ajustement de l'attribution de compensation allouée à la commune de LAVAU suite à une décision du Conseil d'Etat du 25 juillet 2019 en faveur de la SAS E-motors. Cette décision a engendré un dégrèvement de fiscalité correspondant aux cotisations de TaSCom acquittées par la société E-motors au titre de l'année 2011.

Monsieur le Maire explique que TCM remet en cause le montant de l'attribution de compensation en se basant sur cette décision du Conseil d'Etat, au motif que l'administration fiscale aurait appliqué un prélèvement sur sa fiscalité 2020, correspondant aux années 2016 à 2018.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré plusieurs représentants de TCM afin d'éclaircir ce problème.

Selon les documents en possession de TCM, il semble que l'administration fiscale se base sur la décision du Conseil d'Etat de 2019 qui ne fait que remettre en cause la détermination de l'assiette de la TaSCom, pour l'unique année 2011.

Monsieur le Maire explique que d'un commun accord, TCM et la commune de LAVAU procéderont à des vérifications auprès des organismes concernés.

Troyes Champagne Métropole a prévu de questionner l'administration fiscale sur le fondement juridique à l'appui des dégrèvements des années 2016 à 2018. Le jugement du Conseil d'Etat de 2019 n'étant applicable que pour l'année 2011.

*Monsieur le Maire indique qu'il prendra prochainement attache auprès du responsable E-motors afin d'obtenir de plus amples informations concernant le versement de la TaSCom.
Dossier à suivre.*

POPULATION LAVAUTINE : RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le dernier recensement de la commune de LAVAU a été effectué (de manière médiocre) durant l'année 2017 et, au lieu de progresser, le nombre d'habitant ne fait que régresser depuis. Soit, selon les chiffres de l'INSEE, 1 031 habitants en 2017, puis 999 en 2018, 976 en 2019, 953 en 2020 et 940 pour l'année 2021.

Ces chiffres sont incohérents.

Lors du recensement 2012, le décompte effectué avait fait apparaître un total de 963 habitants (chiffre que l'on retrouve en 2015, le nombre d'habitants étant lissé sur une période de 5 ans). Or lors de ce recensement, un lotissement comprenant plus de 50 maisons individuelles était en cours (Rues des Laboureurs, des coquelicots, des tournesols, voie aux Brebis pour partie et Impasse du Berger) et par la suite, à partir de 2015, un autre lotissement comprenant 32 maisons individuelles a vu le jour (Rues du Muguet, des Violettes, des bleuets et des Moissons pour partie).

Monsieur le Maire explique qu'il est de ce fait incohérent que la commune de LAVAU se retrouve en 2021 avec une population en baisse par rapport au recensement de 2012, alors que plus de 80 maisons individuelles ont été construites sur LAVAU au cours des 8 dernières années.

Monsieur le Maire indique avoir la certitude que ces chiffres ne reflètent pas la réalité, grâce notamment à la constante évolution du nombre d'électeurs ou encore des données fiscales. Il indique que la commune de LAVAU est plus proche des 1 200 habitants.

Monsieur le Maire explique que le recensement de 2022 devait lever le voile sur les données erronées du recensement de 2017, l'INSEE ayant toujours refusé de procéder à un correctif. Or il semble que compte tenu de la crise sanitaire, le recensement de la commune de LAVAU soit retardé d'une année !

Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité auprès de l'INSEE un recensement de la commune de LAVAU dès 2022. Ce recensement est essentiel pour le bon développement de notre commune puisqu'il conditionne son fonctionnement, ses ressources et sa gestion.

Dossier à suivre.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire expose que Madame JUSSAK Anaïs a été recrutée depuis le 1^{er} février 2020, en qualité d'agent contractuel, pour une durée de 1 an, afin de pourvoir au remplacement de l'agent d'accueil.

Il ajoute que Madame JUSSAK Anaïs donne entière satisfaction au sein du poste qu'elle occupe depuis un an.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant : il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de procéder au recrutement d'un Adjoint Administratif Territorial à compter du 1^{er} février 2021.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, à dater du 1^{er} février 2021,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, au chapitre 012 – Charges de personnel,

CHARGE Monsieur le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

SUBVENTION PISCINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Madame INQUIETE, directrice du pôle scolaire de LAVAU, concernant une demande de subvention pour un cycle piscine avec les élèves de CP, CE1 et CE2, du 29 mars au 25 juin 2021.

Monsieur le Maire indique que, comme pour l'année scolaire 2019/2020, la commune accordera une subvention pour que les élèves puissent bénéficier du cycle piscine.

Il indique que le montant de la subvention demandée s'élève à 3 385,80 €.

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal est établi pour une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre et que la subvention pourra être versée après le vote du budget 2021, soit courant avril 2021.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle application, complétée/enrichie pour LAVAU par Anaïs et Lucie, permettant de suivre toute l'actualité de la commune en temps réel.*

Il invite les membres du Conseil à télécharger CiVox et à découvrir toutes les fonctionnalités en direct.

Cette appli mobile permet une rapidité de recherche et un moyen de communication facile et rapide.

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants ont été testés positifs au COVID en début de semaine. Il regrette que l'école n'ait pas transmis l'information à la mairie.
Les parents ont reçu un mot de la part des enseignantes. Néanmoins, Monsieur le Maire rappelle que les employés communaux sont au plus près des enfants également et que la moindre des courtoisies serait d'avertir la mairie.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil que selon certaines sources, une personne fait circuler une pétition pour qu'un Centre de Première Intervention (CPI) soit recréé à LAVAU. Monsieur le Maire rappelle que le CPI de LAVAU a été dissout suite à une demande du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), validée par le Préfet de l'Aube. Par ailleurs, la personne à l'initiative de cette pétition répand des propos mensongers pour se faire valoir, ce qui est loin d'être digne d'une personne censée être au service d'autrui. Le SDIS a été informé de cette démarche.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis pour pose de vitrophanie ont été demandés à l'entreprise Scattolini pour les cabinets des sages-femmes et du médecin généraliste au rez-de-chaussée.
Il indique qu'une demande de devis pour mettre en place des photos aux entrées de la salle socio-culturelle est également en cours. Les grands panneaux avec photos ont une durée de vie d'environ 5 ans. Les photos en place depuis 2014 sont très abîmées.*
- *Le Conseil municipal est informé qu'une réunion portant réflexion autour des futurs chantiers communaux à prévoir dans les prochaines années (voiries, bâtiments, développements, ...) se tiendra courant février 2021.*
- *Madame Catherine Copitet, 2^{ème} adjointe, fait un point concernant le concours de photographies et dessins, ouvert à tous, sur le thème « Lavau en Hiver ». Elle présente le bilan du concours : 5 photographies et un dessin.
Après discussion, il est proposé de remettre au gagnant du concours 50 € (format chèque cadeau) et 40 € pour les suivants.
La commission animations informe le Conseil qu'un projet de concours de confection de décoration de Pâques est en réflexion.*
- *Madame Catherine Copitet, 2^{ème} adjointe, fait un point concernant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle propose d'en réunir prochainement les membres afin de préparer les actions pour l'année 2021*
- *Monsieur Jacky Corniot, 1^{er} adjoint, informe le conseil que le prochain bulletin sera distribué début février 2021.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion se déroulera jeudi 4 mars 2021.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*